

Avril 2020

n° 130



# ***Lous GAFIANS***

Le journal de la section de Montpellier



**SNAD-CGT**

Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers  
tel : 06 27 86 26 20, mail : [snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr](mailto:snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr)

**Vous trouverez dans ce numéro  
le compte-rendu de l'audience  
avec le DI qui s'est déroulée en  
audio-conférence le vendredi  
17 avril...**



# Compte-rendu audio-conférence...

Etaient présents à cette audience :  
CGT, CFDT, Solidaires, USDFO et UNSA

Le DI et son adjoint, les 3 DR, le receveur Inter et le SG.  
L'audience a débuté à 16h et s'est clôturée à 18h10.

En introduction de cette audio conférence, le DI a fait un bilan chiffré de la situation en Occitanie à savoir :

Nombre d'agents malades : 2 (surveillance)

Nombre d'agents en quatorzaine 7

Nombre d'agents surv en ASA (surv) suite à la baisse d'activité 235

Nombre d'agents à la maison 568

Nombre d'agents dans les services 160

On observe une baisse significative du nombre d'agents malades ou en quatorzaine. Ces chiffres sont le reflet de ce qui se passe au niveau national. Ce qui est une très bonne chose. Cependant, le DI rappelle qu'il faut rester vigilant et maintenir les gestes barrières.

## Sujets abordés par la CGT :

➤ Quelle est la position statutaire des représentants du personnel pour ces audioconférences ?

**Réponse du DI : comme cela se fait au niveau national en ASA 15**

➤ La question du PCA et de la définition comme prioritaire de certaines missions a été parfois mal vécue par les collègues pour plusieurs raisons :

\* la confusion entre mission prioritaire et présentiel

\* l'obligation de présentiel pour des missions qui ne paraissent pas prioritaires en temps de crise

\* le sentiment pour nombre d'agents dont la mission n'était pas reprise comme prioritaire que leur travail était secondaire, pas important.

Nous demandons :

➤ que la règle du confinement soit réaffirmée avec force (sauvez des vies : restez chez vous) ;

➤ que le caractère essentiel des missions qui ne sont pas reprises comme prioritaires dans le PCA soit réaffirmé de même par le directeur interrégional

➤ que ne soient assurées en présentiel que les tâches qui ne peuvent pas l'être d'une autre manière.

➤ nous demandons la ventilation de la statistique entre OPCO, AG et surveillance

(rubrique « Nombre d'agents physiquement présents dans les services »)

➤ que les collègues soient bien informés de l'allongement des délais d'instruction des demandes et que là où il subsisterait un doute (en matière de viticulture notamment) des réponses claires soient apportées (intégration de la mission dans le PCA ou octroi de délais supplémentaires d'instruction).

**Réponse du DI : La priorité est au confinement et à la préservation de la santé des agents. Il ne faut en aucun cas faire une corrélation, ni des projections entre le rapport Gardette et la crise actuelle. La priorisation des missions n'est en aucun cas une dévalorisation de la mission.**

➤ Il y a eu, il y a une huitaine de jours environ, une livraison de masques flambant neufs et non périmés dans les directions. Quel type ? Combien ? Où sont-ils ? Quand pensez-vous les distribuer dans les différents services ?

Serait-il possible d'avoir un état complet des stocks d'EPI (gel hydroalcoolique, masques, gants, lingettes) pour la DI et les différentes DR.

**Réponse du DI : 8.000 (huit mille) masques chirurgicaux sont arrivés hier à la direction, 4.000 (quatre mille) la semaine dernière. Ils sont en cours de distribution.**

**Nous avons un stock de masques FFP2 en voie de contraction mais vu le nombre d'agents en présentiel ils sont suffisants. Les besoins en lingettes désinfectantes sont intégrés car il y a un besoin de désinfection plus important.**

➤ la mise en place du déconfinement, a priori le 11 mai, est très anxiogène pour les agents et de nombreuses questions se posent.

Qu'avez prévu pour permettre aux agents de revenir sur leur lieu de travail en toute sécurité ? Progressivité dans la reprise ou équipes complètes ? Désinfection des locaux, quelles mesures pour l'accueil du public, y aura-t-il suffisamment d'EPI pour les agents ? Une possibilité de se laver les mains avec du savon....

**Réponse du DI: pour la prestation ménage, la DI est en contact avec la plate-forme qui gère les marchés publics. Les décisions seront prises au niveau ministériel.**

Pour ce qui concerne la reprise le 11 mai, il faut rester prudent. Si elle se met en place ce ne sera que de façon progressive et proportionnelle à la reprise de l'activité économique du pays. Et dans tous les cas avec des protections, notamment dans le cadre du contact avec le public.

Pour les services de contrôle : tout devra être fait de façon proportionnée, adaptée et avec discernement face aux difficultés des entreprises et ne pas compromettre la reprise économique.

En surveillance comme dans les services de dédouanement on s'adaptera aux flux de transport.

Il peut être envisagé une prolongation du télétravail, sauf nécessité de service il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas prolonger le télétravail. Mais tout ceci n'est qu'à l'état de réflexion il faut attendre les instructions de la DG.

Il n'y a aucune difficulté particulière pour les EPI (équipement de protection individuel).

Pour résumer le DI ne se distinguera pas et suivra la politique nationale adoptée.

➤ Des tests sérologiques pour les agents ayant été en contact avec du public ces dernières semaines en premier lieu puis pour tous avant de reprendre le travail sont-ils envisagés (a minima sur la base du volontariat) ?

Réponse du DI : Ce n'est ni de mon ressort ni de celui du médecin de prévention. Il faut attendre les préconisations de la DG.

➤ Il faudrait la tenue de CHSCT avant la reprise, sous quelle forme et sous quel droit ? Certains sont déjà prévus. Nous reposerons la question à la prochaine réunion.

➤ Ne faudrait-il pas du matériel supplémentaire : des poubelles avec un système d'ouverture automatique, des lavabos avec un système à déclenchement automatique, des fioles de gel hydroalcoolique de petites tailles et individuelles pour en avoir toujours sur soi ?

Réponse du DI : Nous avons pris contact avec une entreprise locale qui nous fournit en gel hydroalcoolique par bidons de 10 ou 20 litres. Du coup il va être difficile de doter les agents de flacon individuel.

➤ Avec quoi nettoyer les téléphones (lingettes?) écrans et claviers ? Il faudrait aussi des lingettes de grande taille (essuie-mains à usage unique d'après les MP) pour les sols et véhicules.

Réponse : [Se référer au protocole](#)

➤ Le nettoyage des locaux a-t-il été revu à la hausse pour permettre le nettoyage systématique des poignées, accoudoirs, interrupteurs, rampes d'escaliers... ? Et quelles consignes ont été données aux sociétés de nettoyage ?

Réponse : pour la prestation ménage, la DI est en contact avec la plate-forme qui gère les marchés publics. Les décisions seront prises au niveau ministériel.

➤ Pour les EMCS, est-il prévu des bonbonnes d'eau et du savon pour permettre le nettoyage des pattes et du museau après chaque contrôle comme demandé par les MP ?

Réponse d DR : Les EMC ont été largement sollicités lors d'opérations des ponts sanitaires mis en place entre le Maroc et le port de Sète pour le rapatriement des camping-caristes. Des points d'eau étant sur place il n'y a donc eu aucune difficulté.

Pour ce qui concerne les contrôles routiers, c'est plus contraignant : les chiens doivent être utilisés avec précaution et mesure à savoir uniquement dans le cas d'une levée de doute et à la demande afin de limiter l'engagement du chien. Dans ce cas une bassine, un peu d'eau et de savon devrait convenir.

L'idée est de débarrasser les coussinets du chien d'une éventuelle contamination s'il marche dans un « crachat » contaminé. Il en est de même pour les semelles des chaussures des agents.

➤ Pour le point 51 du Perthuis, il n'y a toujours pas de point d'eau, il serait temps de lancer l'expérimentation d'un point d'eau type « chantier » qui avait été demandée en CHSCT66 et acceptée.

Réponse du DR : Les travaux n'ont pas commencé et ne sont pas près de l'être ! Mais il peut être envisagé de remettre en place des bonbonnes d'eau dans l'Algeco de la douane afin que les agents puissent se laver les mains.

➤ Les bureaux du SRE de la direction de Montpellier sont situés au rez-de-chaussée des locaux de la DIRECCTE et ne disposent que de fenêtres fixes. Ils ne sont donc pas ventilables. La ventilation est uniquement assurée par une climatisation/VMC centralisée. Y a-t-il une filtration de l'air insufflé dans chaque pièce ? L'air est-il recyclé ou capté à partir du hall principal ? Ces systèmes de VMC collectifs sont-ils adaptés dans le contexte de la crise actuelle ? De même pour Carcassonne, les fenêtres donnant sur les pistes sont condamnées...

**Réponse du DI : Les problèmes de filtrations liés aux VMC et clim qui sont vecteurs de propagation des virus ont été identifiés.**

➤ Pour ce qui concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans, en fonction des conditions de réouverture des écoles (cantine, transport scolaire, classe en demi-journée...) des facilités seront-elles accordées aux agents ?

**Réponse du DI : On se calera sur ce qui sera fait au niveau national avec discernement.**

➤ Des chefs de services laissent les agents confinés seuls, sans message de la semaine. Ce ne sont pas les messages de la cotation du courrier qui permettent de garder un lien. Ne serait-il pas possible de demander un minimum de considération pour les agents placés d'autorité en télétravail ?

➤ sur le taux de repas accordé : utilisation de Chorus DT ? Conditions pour ceux qui ont les tickets resto. ([voir ici](#))

**Réponse : il y aura début de semaine prochaine la diffusion d'une note.**

**Ce qui est déjà acté c'est que jusqu'à ce jour une simple attestation sur l'honneur suffira comme justificatif. A compter de ce jour il faudra impérativement un justificatif type ticket de caisse.**

➤ À propos des tickets resto les collègues vont-ils les conserver en totalité ? Qu'en est-il pour ceux placés en AEA garde d'enfant et en quatorzaine ?

➤ Pour ce qui concerne la prime, dans les services ça commence à bouger... Qui va la toucher. Les conditions seront-elles publiques ?

Pour le SNAD CGT ce n'est pas un sujet, l'utilité et l'engagement des fonctionnaires en tout temps sont incontestables et il vaudrait mieux parler du dégel du point d'indice...

**Réponse du DI : J'ai réfléchi aux conditions d'attribution de la prime mais je ne peux vous donner aucune indication sur ce qui se fera. On attend l'instruction-cadre nationale. Ce qui est certain c'est que les plus à même de juger de la qualité/quantité du travail fourni seront les chefs de services.**

**La CGT veillera à ce qu'il y ait des directives claires au niveau de la DI et des DR afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de discrimination.**

➤ Nous dénonçons la non-rétroactivité de la suppression du jour de carence pour les agents malades du Covid-19 avant la date du 23 mars alors que la rétroactivité sur la ponction de jours de RTT ne pose pas de problème.

**Réponse : « Pas de commentaire »**

➤ Concernant l'ordonnance du 15 avril : Les agents sont placés dans des positions qui ne relèvent pas des convenances personnelles, mais qui, dans une situation d'urgence exceptionnelle, permettent dans de nombreux cas de répondre aux impératifs du service public et aux contraintes auxquelles se trouvent confrontés les personnels.

Il est profondément injuste qu'ils doivent en contrepartie se voir imputer des RTT ou des CA.

Nous contestons le caractère « solidaire » avec les salariés du privé, affiché pour justifier les dispositions reprises dans cette ordonnance, d'autant que les services publics ont été mis à contribution et ont prouvé leur utilité dans le contexte.

Nous considérons qu'il s'agit là d'une manœuvre de nos dirigeants qui vise avant tout, dans une période où il serait soi-disant malvenu de critiquer l'action du gouvernement, de poser les premiers jalons d'une remise en cause à venir des droits des fonctionnaires.

D'ailleurs, de son côté, pour les salariés du secteur privé, le président du MEDEF a déjà ouvertement annoncé la couleur !

Combien d'agent dans la DI sont concernés par l'article 1 ? Dans quelle condition ces agents ont-ils été mis en ASA ? Ont-ils eu le choix de leur position RH ?

L'article 2 conditionne « la possibilité » pour le chef de service d'imposer aux agents de prendre 5 jours de RTT ou CA à la « prise en compte des nécessités de service ». Que recouvre précisément cette notion en ce qui concerne le télétravail ?

S'agissant du télétravail, quelle est la situation :

- Nombre d'agents en télétravail avant la crise (au 01/03/20)
- Nombre d'ordinateurs distribués en plus ? Nombre de portables ? Nombre de PC professionnels emportés à domicile ? Quid de la doctrine de l'administration sur ce point ?
- Nombre de demandes de disposer d'un ordinateur non satisfaites ?

Réponse du DI : Il faudra voir ça avec M. Kaltenbach. Cela ne devrait pas poser de difficulté.

Il n'y a eu aucune difficulté sur les équipements que ce soit via des ordinateurs portables ou des unités fixes et ce grâce au travail formidable des TSI.

#### **Pour ce qui concerne la DR de Toulouse :**

Ont été dotés en premier lieu les agents affectés à des missions prioritaires. Pour les autres agents, sur la base du volontariat il suffisait de faire une demande de poste auprès des TSI. En cas de refus de placement en télétravail un écrit a été demandé.

Des agents ayant refusé le télétravail ont demandé à revenir en présentiel. Ce qui leur a été refusé par M. Pillon. Parce qu'il est convaincu que pour sauver des vies il faut rester chez soi.

#### **Pour ce qui concerne la DR de Montpellier :**

Seuls 2 agents travaillent en mode très dégradé via un smartphone parce qu'ils n'ont pas de Box.

#### **Pour ce qui concerne la DR de Perpignan :**

Seuls 3 ou 4 agents ont refusé Rapido.

➤ Dans quelle case se trouvent les agents mis en quatorzaine ?

Ils sont en ASA. Il n'y a pas de distinction à faire entre ASA et AEA.

➤ Quelles applications locales pensez-vous mettre en œuvre - article par article - au sein de la DI ?

Les agents surv mis à disposition de l'administration sont-ils considérés/assimilés en télétravail ?

Réponse du DI : J'ai bien noté que vous trouviez ça injuste. Cette ordonnance a besoin d'un décret et d'une note de cadrage DG. Je reste réservé sur la manière dont elle va être déclinée et l'impact sur les agents. Je reste dans le cadre d'application national.

➤ Il est demandé aux agents de MMA, en l'absence d'activité sur l'aéroport, de procéder à des contrôles routiers à partir de lundi. Avec quels véhicules ? La protection des agents et la mise en place des gestes barrières impose 2 agents par véhicule. La sécurité dans les contrôles impose 3 agents minimum. Or ils n'ont qu'un seul véhicule...

Réponse du DR : Il a été demandé, lorsque cela est possible, la mise en place d'une équipe de contrôle routier de façon ponctuelle avec la rotation d'un véhicule pour leur permettre de travailler avec 2 VL sérigraphiés.

Ils travailleront de concert avec la BSI de Montpellier dans un premier temps sur 1 ou 2 contrôles par jour sur les entrées et sorties de l'agglomération Montpelliéraine.

## **Sujet abordé à l'initiative du DI**

Point sur l'activité des différents aéroports de la DI fait par chacun des DR.

Le DR de Montpellier :

Toutes les liaisons commerciales sont arrêtées depuis le 16 mars. Et cela risque de perdurer tant que les frontières seront fermées. Mais il subsiste des vols privés ou d'affaire incluant des vols sanitaires sur Montpellier et Nîmes. La priorité est donnée aux contrôles des vols privés.

Le contrôle du fret-express (notamment pour les importations de masques et matériel médical) ont été accentués sur ciblage et sont extrêmement coordonnés (encore plus que d'habitude).

Le DR de Toulouse:

Pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac, il n'y a plus aucun vol depuis 15 jours environ à l'exception d'une liaison avec Roissy 1 fois par jour (taux de remplissage très faible) pour permettre le rapatriement de français rentrant de l'étranger ou les liaisons professionnelles (personnes travaillant sur Paris ou sa région). Il n'y a aucun contrôle sur ce vol.

Une permanence est assurée H24 par plusieurs équipes de 2 agents Surv qui se relaient en cas de déroutement de vol commerciaux sur l'aéroport.

Au niveau du centre d'expertise il y a 2 ou 3 personnes en présentiel pour assurer certaines opérations de dédouanement qui se font toujours en version papier notamment pour le matériel de guerre.

Il y a sur ce centre peu de baisse d'activité. Bien au contraire on assiste à une explosion du fret express lié aux nombreux achats internet, et de nombreuses opérations de dédouanement liées à des dons humanitaires.

Le DR de Perpignan :

Pour les aéroports de Perpignan et Carcassonne il n'y a aucune visibilité quant au retour de Ryanair.

Le PPF de Porta reste ouvert 24h/24 avec une équipe de 6 agents en journée et une équipe de 4 agents la nuit. Il est à remarquer une forte baisse du trafic autoroutier (environ 40 véhicules jour) et seulement 3 ou 4 refus d'admission essentiellement sur des saisonniers de nationalité hors UE qui souhaitent rentrer chez eux.

Sur Bourg-Madame le flux est un peu plus important. 4 agents le matin, 4 agents l'après-midi et une équipe 3 ou 4 nuits par semaine. Sur les 5 existants, 3 PPA sont physiquement fermés et ne reste donc plus que 2 PPA à tenir. Un travail de concert avec les gendarmes est effectué afin de verbaliser le non-respect du confinement.

Nous tenons à vous rappeler messieurs les directeurs l'adage du gouvernement et du corps médical depuis le début de cette pandémie : Sauvez des vies restez chez vous

Nous demandons la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle pour les agents qui ont continué de recevoir du public ou qui ont été en contact avec le public au cours de contrôles à l'instar des policiers ou des soignants (demande portée aussi au CHSCT).

Le directeur n'a pas commenté ce dernier point mais nous ne manquerons pas de réitérer notre demande.

Sujets abordés par d'autres OS :

- Quel distinguo entre AEA et ASA ? Aucun tous les agents à domicile (garde d'enfants, baisse d'activité, contrainte médicale...) sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA)

- Il y a de plus en plus de présentiel sur la DI doit-on s'en inquiéter ? Cela est certainement dû aux fins de quatorzaine et retour des agents malades. Nous sommes a minima dans ce cadre. C'est dans le domaine de l'acceptable.

- Le STA est fermé et les véhicules (VL et Moto) tournent toujours. Comment assurer leur entretien et que faire en cas de casse ? Le STA assure un présentiel en cas d'urgence.

